

projets qui ont été ou qui seront suggérés par les échevins ou par les chefs de service et de soumettre des copies de ces projets d'amendements pour la prochaine séance de la Commission qui devra être convoquée au commencement de la semaine prochaine.

Résolu: De prier le Contrôleur et Auditeur de la Cité de soumettre à cette Commission un état indiquant les crédits votés pour travaux dans les différents quartiers qui ont été annexés à la Cité de Montréal en 1910.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 23 décembre 1914, 3 p.m.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe (président), Giroux, Boyd, Mayrand, Turcot, Loranger, Ménard.

M. Gaudet, C.K., se présente devant la Commission et soumet un projet d'amendement à la Charte, à l'effet de taxer les compagnies d'assurance qui font des affaires à Montréal et qui n'ont pas de places d'affaires et ne contribuent en aucune façon au revenu de la Cité.

Résolu: D'approuver ce projet d'amendement et d'autoriser l'Avocat de la Cité à l'inclure dans le bill de la Cité après qu'il aura été ratifié par le Conseil.

Soumis un rapport de la Commission Spéciale au sujet de l'évaluation municipale, déclarant qu'après avoir pris en considération une résolution du Conseil en date du 14 septembre 1914, lui demandant d'étudier une proposition de M. l'échevin Dubeau, à l'effet d'établir un mode d'évaluation fixe et stationnaire, tous les trois ans, elle est arrivée à la conclusion que ce mode d'évaluation présenterait des inconvénients sérieux, et qu'en conséquence elle ne pouvait approuver cette proposition.

Résolu: De faire rapport au Conseil que la Commission de Législation partage entièrement les vues de la Commission Spéciale sur cette question.

Soumis un rapport de la Commission Spéciale au sujet de l'évaluation municipale, déclarant qu'elle a étudié une communication du Président du Bureau des Estimateurs au sujet de la limitation des exemptions de taxes et qu'après mûre délibération, elle offre son concours à la Commission de Législation pour l'aider à résoudre cette question.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin Giroux propose,

Que rapport soit fait au Conseil, à l'effet qu'il n'est pas opportun de modifier les dispositions de la Charte au sujet des exemptions de taxes, mais que la Cité devrait s'opposer à toute nouvelle demande pour exemption de taxe.

M. l'échevin Ménard propose alors,

Que l'étude de cette question soit remise à la prochaine séance.

La Commission se partage sur cette proposition.

Pour: MM. les échevins Mayrand, Loranger, Boyd et Ménard—4.

Contre: MM. les échevins Giroux, Turcot, L. A. Lapointe—3.

Ainsi elle est adoptée.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire

projects which have been or may be suggested by the Aldermen or Heads of Departments, and to submit the same at the next meeting of this Committee which will be convened at the beginning of next week.

Resolved: That the City Comptroller and Auditor be requested to submit to this Committee a statement showing the appropriations voted for works in the different wards that have been annexed to the City of Montreal in 1910.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 23rd December 1914, 3 p.m.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Chairman, Giroux, Boyd, Mayrand, Turcot, Loranger, Ménard.

Mr. Gaudet, K.C., appeared before the Committee and submitted a draft of amendments to the Charter providing for the levying of a tax on insurance companies doing business in Montreal and having no place of business in the City and which do not contribute in any way to the City's revenue.

Resolved: To approve of said proposed amendments and to authorize the City Attorney to include the same in the City's bill after it has been ratified by the Council.

Submitted a report from the Special Committee re Municipal Assessment, stating that after considering a resolution adopted by Council on the 14th September 1914, asking said Committee to consider a motion by Ald. Dubeau to the effect of establishing a fixed mode of assessment every three years, they come to the conclusion that the said mode of assessment was most objectionable, and therefore they could not approve said motion.

Resolved: That a report be made to the Council, informing the latter that the Legislation Committee concurs entirely in the views of the Special Committee in this question.

Submitted a report from the Special Committee re Municipal Assessment, stating that they considered a communication from the Chairman of the Board of Assessors anent the limitation of exemptions from taxation, and that, after due deliberation, they decided to offer their assistance to the Legislation Committee in order to enable them to solve this question.

And a debate arising,

Ald. Giroux moved

That a report be made to Council, stating that this Committee does not deem it advisable to amend the provisions of the Charter as regards exemptions from taxation, but that the City should oppose any further application for exemption from taxation.

Ald. Ménard then moved

That consideration of said question be deferred until the next meeting.

The Committee divided on said motion:

Yeas: Mayrand, Loranger, Boyd and Ménard—4.

Nays: Giroux, Turcot, L. A. Lapointe—3.

So it was carried.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.